

Journal des traducteurs Translators' Journal

Honoraire et honorary

Félix de Grand'Combe

Volume 5, numéro 2, 2e trimestre 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1057926ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1057926ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Grand'Combe, F. (1960). Honoraire et honorary. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 5(2), 49–49. <https://doi.org/10.7202/1057926ar>

tion depuis la dernière conférence au sommet, à Genève, en 1955. Une connaissance approfondie des divers éléments du "package deal" de l'Ouest, lui est aussi nécessaire que celle de la différence entre les plans Eden, van Zeeland, Pfleiderer, Macmillan, Rapacki ou Khrouchtchev, pour n'en citer que quelques-uns.

Réglementation concernant les traitements d'après les conventions collectives dans la République fédérale

Lors des négociations de conventions collectives entre la République fédérale d'Allemagne et les syndicats allemands, concernant le reclassement du personnel du service des langues des administrations fédérales, d'éminents représentants des traducteurs au magnétophone ont pu, avec leurs collègues "classiques", participer comme experts aux commissions tarifaires, représenter et faire valoir les intérêts de toutes les catégories de traducteurs et d'interprètes.



Les spécialistes de l'interprétation des émissions radiophoniques en langues étrangères sont, après une période d'essai de sept mois, classés à l'échelon IVb du tarif des employés des administrations publiques (TOA)¹. Ceux qui sont particulièrement qualifiés, et auxquels on peut confier la responsabilité de contrôler l'activité des "capteurs", peuvent être classés à l'échelon III TOA. Sont aussi classés dans cette dernière catégorie ceux dont l'activité s'exerce sur plus de deux langues étrangères. Les contrôleurs dont les caractéristiques d'emploi dépassent celles qui sont prévues pour l'échelon III du fait qu'ils assument la responsabilité d'étudier l'ensemble de la documentation recueillie par l'écoute radiophonique, et de choisir les textes pouvant présenter une importance particulière pour le service d'information, sont classés à l'échelon II TOA.

Nécessité des contacts internationaux

Les particularités évoquées ici de cette branche de la grande famille des traducteurs, soumise plus rapidement que d'autres à l'évolution de la terminologie, à la marche déroutante du progrès en ce qui concerne l'équipement technique — outillage normal du traducteur au magnétophone — font apparaître plus que jamais la nécessité pour tous les traducteurs au magnétophone de tous les pays d'avoir entre eux des contacts étroits, et de se servir pour cela des bons offices de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT).



¶ HONORAIRE ET HONORARY

Impardonnablement Koessler et Deroquigny dans les *Faux-amis* et moi-même, dans les deux ouvrages qui m'ont permis de compléter ce livre en une faible mesure, nous avons omis de signaler deux mots sur lesquels trébuchent un grand nombre de nos compatriotes en Angleterre: HONORARY et HONORAIRE.

Constamment, en effet, nous recevons des rapports de sociétés françaises dont les secrétaires et trésoriers remplissant leurs fonctions sans être rétribués, avec un généreux désintéressement, figurent sous la désignation de *secrétaire honoraire* ou de *trésorier honoraire*.

Ce sont là des traductions tout à fait fautives de HONORARY SECRETARY et HONORARY TREASURER, expressions qui signifient toujours : *secrétaire bénévole*, *trésorier bénévole*. En français le terme *honoraire* s'applique à celui qui conserve les prérogatives honorifiques d'une charge, mais qui *obligatoirement* et *invariablement* a cessé de l'exercer.

F. DE GRAND'COMBE

¹ TOA — voir Babel IV. 3 (septembre 1958): 177 sqq.